

RÉPONSE – M 114 A – 22.02

Réponse du Conseil administratif à la motion M 114 – 21.06

déposée par Monsieur Jean-Pierre TOMBOLA, Madame Marie-Rose MILANO, et Monsieur Andrés REVUELTA, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

PLUS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS À VERNIER

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

La question des « proches aidant-e-s » est en Suisse un des sujets majeurs en matière de santé publique de ces dernières décennies ; cette attention particulière des différentes instances politiques suisses s'explique par les nombreux enjeux auxquels le phénomène est lié (financiers, légaux, sanitaires, sociaux, individuels, collectifs...), et donc par sa complexité, mais surtout par son ampleur.

Selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), en Suisse, quelque 600'000 personnes prennent soin de leurs proches – souvent au sein de la famille, mais également dans le cercle des ami-e-s ou des voisin-e-s. « Les personnes qui s'occupent de leurs parents, grands-parents, enfants, mais aussi de leurs voisin-e-s et ami-e-s, apportent un soutien essentiel à la société et à notre système de santé. Au cours des dernières décennies, ce soutien a toutefois été soumis à une pression croissante. Par exemple, parce que les femmes, qui par le passé assumaient souvent ces tâches d'assistance, travaillent de plus en plus. Ou parce que les familles sont plus petites aujourd'hui qu'hier et qu'il y a donc moins d'enfants qui peuvent s'occuper de leurs parents. D'autre part, dans les prochaines décennies, il y aura de plus en plus de personnes âgées en Suisse qui auront besoin d'une assistance. » (OFSP, 2020)

La problématique des proches aidant-e-s et leurs besoins de soutien sont reconnus par les autorités publiques, au niveau fédéral et cantonal, mais aussi au niveau communal, comme en témoigne la présente motion. En 2014, le Conseil fédéral a adopté le plan d'action visant à soutenir et à alléger la charge des proches aidant-e-s, et, deux ans plus tard, il a lancé un programme de soutien « [offres] visant à décharger les proches aidants [2017 – 2020] ». Le principe de soutien aux proches aidant-e-s est par ailleurs inscrit dans la nouvelle Constitution genevoise (article 173 « L'État soutient l'action des proches aidants »). Le programme de soutien aux proches aidant-e-s du canton de Genève 2017-2020 est porté par la Commission consultative pour le soutien des proches aidants actifs à domicile.

Qui sont les proches aidant-e-s, et quelles sont leurs motivations ?

L'étude AGeneva Care (2015), enquête représentative auprès des proches aidant-e-s client-e-s *imad* à Genève, indique que : « Les proches aidants sont majoritairement des femmes (62%), qui prennent soin de leur père ou de leur mère (50% des situations) ou d'un conjoint ou concubin (36%). L'âge moyen des proches aidants est de 64 ans ; ils ont 77 ans en moyenne quand il s'agit de conjoints ou de concubins et 55 ans quand il s'agit d'enfants. La moitié des proches aidants (20% des enfants) vivent avec la personne aidée. 37% des proches aidants ont une activité professionnelle au moment de l'enquête. »

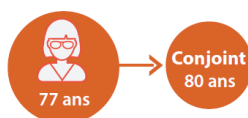
Quel est le profil type ?

Le proche aidant est l'enfant de la personne aidée



- généralement **une femme de 55 ans** (60%)
- s'occupant d'un parent, (majoritairement **une femme âgée de 84 ans**)
- encore **en activité professionnelle** (60%)
- ne vivant pas avec le parent aidé** (80%)
- proche aidant depuis 6 ans**, à raison de **16h/semaine** en moyenne

Le proche aidant est le conjoint de la personne aidée



- généralement **une femme de 77 ans** (59%)
- s'occupant d'un conjoint (majoritairement un homme âgé de **80 ans**)
- vivant avec le conjoint aidé** (99%)
- proche aidant depuis 12 ans**, à raison de **53h/semaine** en moyenne

Le rôle de proche aidant-e porte avant tout des valeurs positives. « L'amour, l'obligation morale et la nécessité sont les trois motivations principales pour apporter une aide à la personne aidée. Une large majorité de conjoints ou concubins estime que leur relation conjugale est demeurée satisfaisante malgré la relation d'aide instaurée dans le couple, et les enfants manifestent des scores relativement élevés d'obligation filiale et d'aide filiale. Par ailleurs, pour neuf proches aidants sur dix, la relation avec la personne aidée est restée de bonne qualité malgré la maladie, le handicap ou la perte d'autonomie. » AGeneva Care (2015)

La coordination et l'organisation, le suivi de l'état de santé et médical, l'aide à l'autonomie et à l'indépendance, le soutien cognitif, émotionnel et relationnel, les activités de la vie quotidienne, l'entretien du lieu de vie, la gestion administrative et financière : le-la proche aidant-e peut être amené-e à assumer toutes sortes de tâches qui représentent une part considérable du travail de soin et d'assistance dans notre société.

Le soutien émotionnel apporté par le-la proche aidant-e consiste à assurer une présence à la personne accompagnée, à veiller à sa sécurité, à lui apporter du réconfort et des encouragements : autant d'éléments qui contribuent à préserver sa dignité. Si le rôle de proche aidant-e suscite le respect et l'admiration, les conséquences négatives de ce rôle peuvent être nombreuses.

Répercussions du rôle de proche aidant-e sur la santé et principaux besoins

« Les répercussions de l'aide dans la vie des proches aidants sont nombreuses et d'autant plus importantes quand les proches aidants sont des femmes, vivent au domicile de la personne recevant de l'aide et quand les personnes aidées présentent un niveau de dépendance élevé. » AGeneva Care (2015)

Les répercussions négatives du rôle de proche aidant-e sont listées par Promotion Santé Suisse (2019) : « Des études scientifiques démontrent un risque accru de maladies physiques et surtout psychiques développées par les proches aidant-e-s en comparaison avec des personnes n'assumant pas de telles prises en charge. L'évaluation subjective et le stress vécu sont déterminants sur les effets sur la santé. La santé psychique et la santé physique s'influencent mutuellement. (...) Dans des cas extrêmes, une maladie

du - de la proche aidant-e peut conduire à son décès prématuré. Dans la pratique, il est fréquemment fait état de cas de proches aidant-e-s décédant avant la personne dépendante qui bénéficiait de leur aide. »

Les conséquences possibles sur le plan psychique peuvent être un épuisement mental, des troubles du sommeil, la consommation de substances addictives, une dépression, des troubles anxieux, etc. Sur le plan corporel, l'épuisement physique, un affaiblissement du système immunitaire, le syndrome douloureux chronique ou encore les maladies cardiovasculaires sont autant de troubles qui peuvent apparaître.

Une étude menée par l'OFSP (2019) concernant les besoins des proches aidant-e-s met en évidence le besoin d'aide en cas d'urgence, le besoin de discussion avec les professionnel-le-s de la santé, des services de transport, des conseils concernant les aspects financiers ainsi que de l'aide pour se reposer.

La Commission consultative identifie 3 types de besoins des proches aidant-e-s :

- besoin de plus d'information et d'un meilleur accès aux informations disponibles ;
- besoin d'une meilleure reconnaissance du statut de proche aidant-e et d'une meilleure coordination entre leur rôle et celui des professionnel-le-s engagé-e-s dans l'aide et les soins à domicile ;
- besoin de plus de prestations de répit.

Mesures de soutien et de répit existantes

Au niveau fédéral

Des aides financières (allocation pour impotent et bonifications pour tâches d'assistance) existent au niveau fédéral, ainsi qu'un congé parental pour enfants malades. Si ces aides répondent à certains besoins, elles sont souvent méconnues par les proches aidant-e-s et donc sous-utilisées (non-recours).

Au niveau cantonal

Concernant les mesures mises en place au niveau cantonal, une ligne téléphonique, la ligne Proch'info, mise en place par la Direction générale de la santé du canton de Genève (DGS), permet aux proches aidant-e-s d'obtenir des informations sur leurs différentes questions. Des mesures de répit sont également organisées, comme notamment des Unités d'accueil temporaire et de répit (UATR) ou des foyers de jour. Le coût de ces mesures est remboursé par le Service des prestations complémentaires (SPC) pour les bénéficiaires de prestations complémentaires. Ce coût peut toutefois constituer un obstacle, notamment pour les personnes n'étant pas bénéficiaires des prestations complémentaires. Un système de relève à domicile à prix modéré existe également (notamment via le service *Présence seniors* de la Croix-Rouge genevoise). Enfin, la Haute école de santé (HEdS), avec le soutien de la DGS, a mis en place une formation pour les proches aidant-e-s qui se déroule sur plusieurs modules, à prix modéré.

Au niveau communal, à Vernier

Le Service de la cohésion sociale (SCS) mène depuis plusieurs années différentes actions de soutien aux proches aidant-e-s. Les **permanences sociales** (entretien au SCS) ainsi que les suivis à domicile dans le cadre de **Seniors Plus** permettent d'informer les proches aidant-e-s sur les mesures de soutien et de répit existantes et de les aider à activer certaines de ces mesures si besoin (notamment demandes d'allocations pour impotent). Les suivis mis en place par Seniors Plus (suivis sociaux et administratifs à domicile) viennent souvent décharger les proches aidant-e-s de certaines tâches devenues trop complexes.

Le **Réseau Seniors Vernier (RSV)**, dispositif de lutte contre l'isolement des seniors, permet notamment de venir en aide aux proches aidant-e-s en organisant des binômes entre une personne aidée et un-e bénévole, permettant ainsi de décharger le-la proche aidant-e de manière régulière (en général une fois par semaine). En plus de ces suivis administratifs et de la mise en place de bénévoles, une professionnelle experte en matière de santé mentale propose un soutien relationnel individuel et un suivi aux proches qui en ont besoin.

Lors de l'**exposition** « Proches aidants tous les jours », qui s'est tenue à Balexert en 2017, organisée par la Ville de Vernier en collaboration avec la DGS notamment, un **groupe de parole** pour les proches aidant-e-s sur Vernier a été mis en place. Ce groupe de parole, « Entre Proches » se réunit une fois par mois et propose une écoute et un partage aux participant-e-s. Ces rencontres sont gratuites et animées par un professionnel de la relation d'aide. Toujours en collaboration avec la DGS et à la suite de l'expérience positive testée durant le confinement en 2020-2021 (COVID-19), un **groupe de parole virtuel** (à l'échelle du Canton) sera mis en place dès 2022.

Un des obstacles majeurs aux différentes actions déployées pour venir en aide aux proches aidant-e-s est de réussir à atteindre cette population. Déjà surchargé-e-s par leurs différents rôles, ces proches ont bien souvent besoin « d'aide pour demander de l'aide ». Ainsi, la communication sur les actions menées est de première importance. Des **articles** dans l'ActuVernier ainsi que des **conférences tout public**, permettant d'informer la population de Vernier sur les mesures de répit et de soutien disponibles, sont organisées chaque année. Des **capsules vidéo** sur ce thème sont également diffusées sur le site de la Ville de Vernier. Différents **flyers et affiches** annonçant les groupes de parole (à Vernier, mais également dans les autres communes) sont diffusés largement, notamment dans les cabinets médicaux et les pharmacies.

Ces différentes actions se réalisent en échangeant et collaborant de manière régulière avec les **partenaires du réseau** actifs sur la question des proches aidant-e-s. L'Association Alzheimer Genève et l'antenne Proches aidants de Pro Senectute sont sollicités pour des conférences, mais également des conseils lors de situations précises. Depuis 2015, la Ville de Vernier subventionne l'Association « Le Salon de Sylvia », qui propose un accueil de jour pour personnes avec déficits cognitifs situé à Vernier. Enfin, le SCS participe sur demande à la Commission consultative cantonale des proches aidants et entretien des échanges réguliers avec la DGS sur ce thème.

Il est à noter que les mesures mises en place par le SCS sont mentionnées par l'OFSP depuis 2018 dans les modèles de bonnes pratiques concernant les proches aidant-e-s :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitspolitik/foerderprogramme-der-fachkraefteinitiative-plus/foerderprogramme-entlastung-angehoerige/modelle-guter-praxis-suche/vernier.html>

Conclusion

Les éléments présentés ci-avant (et présentés lors de la séance de la commission sociale du 3 novembre 2021) confirment les propos de la motion M 114 – 21.06 sur l'importance du phénomène des proches aidant-e-s et la nécessité, pour les pouvoirs publics, de proposer des réponses aux différents enjeux qu'il soulève. Partant de ce constat, la Ville de Vernier a mis en œuvre ces dernières années diverses prestations d'information, de sensibilisation et de soutien, en étroite collaboration avec les partenaires du réseau. Dans une logique de subsidiarité et de complémentarité avec l'action fédérale et cantonale en la matière, toujours en partant des besoins observés et récoltés sur le terrain, directement auprès des professionnel-le-s et personnes concernées, le Service de la cohésion sociale s'engage à poursuivre ces actions et à les développer si nécessaire (et/ou si des opportunités de le faire se présentent). Régulièrement, le service viendra présenter à la commission sociale du Conseil municipal une actualisation de l'état de la situation et des actions déployées.

Sources

OFSP (2020) : Rapport de synthèse du programme de promotion « Offres visant à décharger les proches aidants 2017 – 2020 » <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitspolitik/foerderprogramme-der-fachkraefteinitiative-plus/foerderprogramme-entlastung-angehoerige.html>

OFSP (2019) : « Besoins des proches aidants en matière de soutien et de décharge – enquête auprès de la population » <https://www.aramis.admin.ch/Default?DocumentID=65945&Load=true>

LIVES « Surmonter la vulnérabilité : perspective du parcours de vie », et imad (2015) : « Étude sur les proches aidants et les professionnels de l'institution genevoise de maintien à domicile (imad) dans le Canton de Genève – AGeneva Care » <https://www.ge.ch/document/4187/telecharger>

Commission consultative pour le soutien des proches aidants actifs à domicile (2017) : « Programme de soutien aux proches aidants du Canton de Genève » <https://www.ge.ch/document/4189/telecharger>

Promotion Santé Suisse (2019) : « Promotion de la santé psychique des proches aidant-e-s de personnes âgées » https://promotionsante.ch/assets/public/documents/fr/5-grundlagen/publikationen/psychische-gesundheit/Brochure_PSCH_2019-02 - sante psychique des proches aidant-e-s.pdf

DGCS, Canton de Vaud (2020) : « Proche aidant-e tous les jours » https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/social/Vivre_%C3%A0_domicile/Proches_aidants/Publications/11932_PROCHES_AIDANTS_2020_Brochure_VD_WEB.pdf

La motion M 114 – 21.06 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif

Vernier, le 1^{er} février 2022

